



Divorce et maintien du titre de séjour

Par **kimara**, le **06/10/2019 à 19:32**

Bonjour,*
Je suis mariée depuis 2 ans, j'ai subi des violences conjugales de la part de mon mari : harcèlement moral, insultes et violences physiques. Il m'a poignardée il y'a un an et m'a enmenée à l'hôpital, sous les menaces pour rien dire. Après les soins, l'infirmière m'a demande la source de la blessure, il lui a dit : en cuisine. En rentrant chez nous, il s'est excusé et m'a promis de redevenir un homme sympa. Cela a duré un mois et puis il a repris ses habitudes : sortir la nuit, ne répond pas au tél, aucune info sur ses ressources et son travail, ne me parle pas durant plusieurs jours.... Je n'ai pas pu patienter, je suis partie depuis 2 mois chez mes frères pour changer d'air (car au lieu de partir en vacance avec moi, il a choisi de partir avec sa sœur). En revenant chez moi, j'ai constaté qu'il a changé la serrure. je suis allée voir la police pour faire une main courante. La police m'a conseillé de faire une demande d'ordonnance de protection mais j'ai peur d'obtenir un avis négatif de la part du juge et j'ai trop peur de lui et de sa réaction.
Je veux divorcer mais pas lui me dit qu'il me fera galérer pour divorcer.
Je suis étrangère, c'est ma première carte de séjour de 2 ans et lui est français. J'ai peur de perdre mes papiers si je divorce. Je suis perdue.
D'après vous- est ce que je peux avoir un avis favorable pour mon ordonnance de protection (j'ai une ITT de 7 jours, 2 mains courantes déposées à la police, le certificat suite au passage à l hôpital) ?
- est ce que je peux divorcer ?
- est ce que je perds mes papiers si je divorce. ?
Je vous remercie pour vos conseils.

Par **VictoireGOTVictory**, le **18/08/2020 à 17:07**

Bonjour,
Il faut vraiment que vous vous adressiez à un avocat. Il est obligatoire dans ces procédures. Il sera seul à même de vous conseiller.
Rassurez-vous, vous n'êtes pas la seule à vivre ce genre de mésaventure. Il y a des [solutions](#) !

Par **amajuris**, le **18/08/2020** à **18:03**

bonjour, rnrnvous devez déposer une plainte pour violences conjugales.rnrnainsi si vous divorcez, vous pourrez conserver votre titre de séjour malgré le divorce.rnrnfaîtes-vous aider par des associations d'aides aux femmes dans votre situation.rnrnvos frères pourraient également vous aider.rnrnsalutations